

5.2

Réglementation et lignes directrices

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

LIGNE DIRECTRICE SUR LA GOUVERNANCE

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers que le projet de ligne directrice sur la gouvernance est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux fonds de garanties, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne qui sont régies par les lois administrées par l'Autorité.

Les institutions financières intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 31 octobre 2008. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de la ligne directrice est accessible par le lien hypertexte suivant :

[Accès au projet de la ligne directrice](#)

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à la personne suivante :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C. P. 246, tour de la bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la personne suivante :

Mme Hélène Samson
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4638
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4638
Courriel : helene.samson@lautorite.qc.ca

27 juin 2008

LIGNE DIRECTRICE SUR LES RISQUES LIÉS À L'IMPARTITION

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers que le projet de ligne directrice sur les risques liés à l'impartition est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux fonds de garanties, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne qui sont régis par les lois administrées par l'Autorité.

Les institutions financières intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 31 octobre 2008. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de la ligne directrice est accessible par le lien hypertexte suivant :

[Accès au projet de la ligne directrice](#)

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à la personne suivante :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C. P. 246, tour de la bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la personne suivante :

Mme Linda El Ghordaf
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4643
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4643
Courriel : linda.elghordaf@lautorite.qc.ca

27 juin 2008

LIGNE DIRECTRICE SUR LA CONFORMITÉ

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers que le projet de ligne directrice sur la conformité est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux fonds de garanties, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne qui sont régies par les lois administrées par l'Autorité.

Les institutions financières intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 31 octobre 2008. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de la ligne directrice est accessible par le lien hypertexte suivant :

[Accès au projet de la ligne directrice](#)

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à la personne suivante :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C. P. 246, tour de la bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la personne suivante :

Mme Hélène Samson
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4638
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4638
Courriel : helene.samson@lautorite.qc.ca

27 juin 2008

LIGNE DIRECTRICE SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers que le projet de ligne directrice sur la gestion intégrée des risques est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux fonds de garanties, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne qui sont régies par les lois administrées par l'Autorité.

Les institutions financières intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 31 octobre 2008. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de la ligne directrice est accessible par le lien hypertexte suivant :

[Accès au projet de la ligne directrice](#)

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à la personne suivante :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C. P. 246, tour de la bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la personne suivante :

Mme Hélène Samson
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4638
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4638
Courriel : helene.samson@lautorite.qc.ca

27 juin 2008

LIGNE DIRECTRICE SUR LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers que le projet de ligne directrice sur la gestion du risque de liquidité est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux institutions de dépôts, notamment les coopératives de services financiers ainsi que les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne régies par les lois administrées par l'Autorité. Cette ligne directrice s'adresse également aux assureurs autorisés à recevoir des dépôts.

Les institutions financières intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 31 octobre 2008. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de la ligne directrice est accessible par le lien hypertexte suivant :

[Accès au projet de la ligne directrice](#)

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à la personne suivante :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C. P. 246, tour de la bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la personne suivante :

Mme Linda El Ghordaf
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4643
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4643
Courriel : linda.elghordaf@lautorite.qc.ca

27 juin 2008

5.2.2 Publication

LIGNE DIRECTRICE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

TEST DU CAPITAL MINIMAL (TCM)

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers, que, conformément à l'article 325.0.1 de la Loi sur les assurances, L.R.Q., ch. A-32, la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital (le Test du capital minimal) est modifiée.

La ligne directrice est applicable aux assureurs titulaires d'un permis pour pratiquer l'assurance de dommages au Québec à compter du 30 juin 2008.

Le texte de la ligne directrice modifiée est accessible via le lien hypertexte suivant :

[Accès à la ligne directrice](#)

Vous trouverez ci-dessous un tableau des modifications apportées à la ligne directrice.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sylvain St-Georges, fsa, fica
 Direction des normes et vigie
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : (418) 525-0337, poste 2385
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 2385
 Courriel : sylvain.st-georges@lautorite.qc.ca

MODIFICATION APPORTÉE À LA LIGNE DIRECTRICE SUR LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SUFFISANCE DU CAPITAL (LE TEST DU CAPITAL MINIMAL)

Assureurs de dommages

Juin 2008

Tableau des modifications apportées à la ligne directrice

Page / Section	Modification apportée
Page 16	Modification du traitement des placements dans les autres filiales et sociétés affiliées qui ne servent pas à capitaliser ces entreprises.

Direction des normes et vigie

Juin 2008